Industrie Canada Industry Canada

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada

Rapport annuel 2009-2010

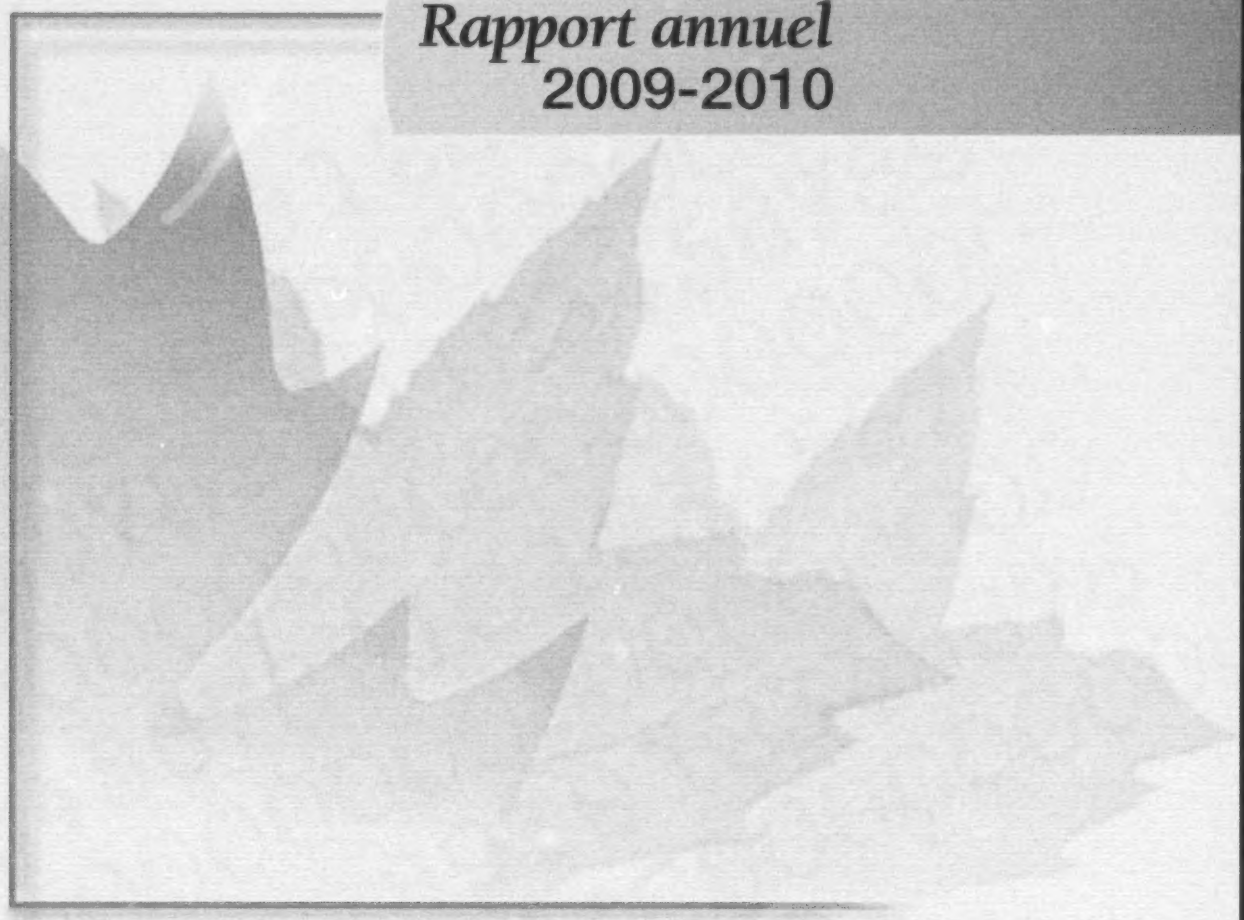

Canada

Le Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC) est un programme national offert dans l'ensemble des provinces et des territoires. Les institutions financières accordent aux petites entreprises des prêts à terme d'un montant maximal de 500 000 $, destinés à financer l'achat ou l'amélioration de matériel et de biens réels ou des améliorations locatives. Le gouvernement du Canada paie aux prêteurs 85 p. 100 des pertes admissibles sur les prêts en souffrance. Le Programme FPEC vise, d'une part, un effet d'accroissement, c'est-à-dire la capacité d'offrir aux petites et moyennes entreprises un financement auquel elles n'auraient pas accès autrement, ou seulement à des conditions moins intéressantes, et d'autre part, le recouvrement des coûts, c'est-à-dire à la compensation du coût de l'indemnisation des pertes sur prêts par les recettes perçues sur les prêts sur une période de 10 ans.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication, veuillez communiquer avec :

Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Téléphone (sans frais) : 1-800-635-7943 (Canada et États-Unis)
Téléphone (appels locaux) : 613-941-5995
ATS : 1-800-465-7735
Télécopieur (sans frais) : 1-800-565-7757 (Canada et États-Unis)
Télécopieur (envois locaux) : 613-954-5779
Courriel : publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Site Web : www.publications.gc.ca

On peut obtenir cette publication sur supports accessibles, sur demande. Veuillez communiquer avec :

Section des services du multimédia
Direction générale des communications et du marketing
Industrie Canada
Bureau 441F, tour Est
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Téléphone : 613-947-5177
Télécopieur : 613-954-6436
Courriel : production.multimedia@ic.gc.ca

Cette publication est également offerte en ligne à l'adresse suivante : www.ic.gc.ca/pfpec

Autorisation de reproduction
À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en totalité ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission d'Industrie Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Industrie Canada soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec Industrie Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.

N° de catalogue Iu185-1/2010
ISBN 978-1-100-51686-8
IC 60777

Imprimé sur du papier recyclé à 20 %

Ministre de l'Industrie Minister of Industry

Ottawa, Canada K1A 0H5

J'ai l'honneur, en ma qualité de ministre de l'Industrie, de présenter au Parlement le *Rapport annuel 2009-2010* du Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC), conformément à l'article 20 de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*.

Le Programme FPEC vise à faciliter l'accès au financement pour la création, l'agrandissement, la modernisation et l'amélioration de petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes admissibles. Depuis près de 50 ans, le Programme aide à combler une lacune du marché du crédit relativement à l'offre de financement à prix abordable pour les PME exposées à plus de risques, en particulier les entreprises en démarrage.

Le présent rapport donne un aperçu des mesures prises par Industrie Canada en 2009-2010, en coopération avec des établissements de crédit dans l'ensemble du pays, qui ont permis à des PME d'obtenir plus de 7 400 prêts, d'une valeur totale de plus de 956 millions de dollars. Ces prêts ont servi à l'achat de biens pour lancer de nouvelles entreprises ou permettre l'expansion d'entreprises établies, et ainsi créer ou maintenir des emplois.

Un examen détaillé des activités du Programme FPEC a été mené à bien au cours du dernier exercice. Il en ressort que le Programme continue d'être un mécanisme utile pour aider les petites entreprises à obtenir un financement par emprunt reposant sur l'actif. Unique en son genre, le Programme FPEC est géré par le gouvernement fédéral et vise à aider les petites entreprises à obtenir du financement.

Le gouvernement du Canada joue un rôle de premier plan pour venir en aide aux PME, moteurs importants de notre prospérité économique. Son engagement à renforcer l'économie canadienne demeure prioritaire.

Tony Clement

Canada

Table des matières

Faits saillants de l'exercice 2009-2010 1

1 Aperçu du Programme FPEC 3

2 Principaux paramètres du Programme 4

3 Objectifs et incidences du Programme 5

4 Analyse du rendement du Programme 6

4.1 Activités du Programme 6

4.2 Responsabilité de l'État dans le cadre du Programme 12

5 Projet pilote de location-acquisition 13

5.1 Recettes et dépenses 13

5.2 Responsabilité de l'État dans le cadre du Projet pilote 13

6 Examen de la conformité au Programme 14

7 Deuxième examen détaillé 15

Annexe

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada – Tableaux 1 à 9 17

Projet pilote de location-acquisition – Tableau 10 26

Faits saillants de l'exercice 2009-2010

Changements apportés au Programme de financement des petites entreprises du Canada.

Le 1er avril 2009 a marqué l'entrée en vigueur de plusieurs changements au Programme de financement des petites entreprises du Canada, notamment les suivants :

- le montant maximal des prêts est passé de 250 000 $ à 500 000 $;
- la limite de responsabilité de chaque prêteur est passée de 10 p. 100 à 12 p. 100;
- la réglementation a été modifiée afin de réduire le fardeau administratif et de simplifier les processus.

Les prêteurs ont consenti aux petites entreprises des prêts d'une valeur totale supérieure à 956 millions de dollars.

En tout, 7 441 prêts ont été consentis à de petites entreprises en vertu de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*. Le prêt moyen s'élevait à 128 561 $.

Des indemnités d'une valeur totale de 113,2 millions de dollars ont été versées aux prêteurs.

Au total, 1 968 demandes d'indemnisation, d'une valeur moyenne de 57 532 $, ont été réglées pour des prêts enregistrés pendant la période 1999-2010.

Les entreprises en démarrage et les nouvelles entreprises ont bénéficié de la plus grande part du financement offert.

Les entreprises en démarrage et les nouvelles entreprises ont emprunté plus de 550 millions de dollars, soit 58 p. 100 de la valeur totale des prêts consentis. Le principal secteur à avoir bénéficié du Programme est celui des services d'hébergement et de restauration, avec 29 p. 100 de la valeur totale des prêts accordés.

La plupart des prêts ont été consentis à des entreprises dont le chiffre d'affaires était inférieur à 1 million de dollars.

Les entreprises dont le chiffre d'affaires est d'au plus 1 million de dollars ont reçu 74 p. 100 de la valeur totale des prêts accordés.

Les entreprises ont profité de l'augmentation du montant maximal des prêts.

Sur la totalité des prêts enregistrés pendant l'exercice, 11 p. 100 (847 prêts) étaient d'un montant supérieur à 250 000 $.

Il est possible d'emprunter dans toutes les provinces et tous les territoires.

Les prêteurs du secteur privé (banques, sociétés de crédit et caisses populaires) peuvent participer au Programme en vue d'octroyer du financement aux petites entreprises dans toutes les provinces et tous les territoires.

Le site Web reste populaire.

Le site Web du Programme de financement des petites entreprises du Canada, l'un des plus consultés d'Industrie Canada, a enregistré 264 221 visites. Cela témoigne du vif intérêt que suscite l'accès au financement.

1. Aperçu du Programme FPEC

Le Programme de financement des petites entreprises du Canada (FPEC) a pour objet d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) à obtenir du financement qu'elles auraient du mal à obtenir autrement. En partageant le fardeau des risques associés aux prêts, le gouvernement du Canada et les prêteurs du secteur privé peuvent prêter davantage aux petites entreprises.

Nature du Programme FPEC

Le Programme FPEC facilite l'octroi de prêts d'un montant maximal de 500 000 $ (dont au plus 350 000 $ peuvent servir à financer des améliorations locatives et l'achat de matériel), consentis par des prêteurs aux PME au Canada. Un prêt enregistré dans le cadre de ce programme doit satisfaire à certaines exigences (voir la section 2 intitulée « Principaux paramètres du Programme »).

Les prêts consentis dans le cadre du Programme doivent servir à financer des biens réels et du matériel ainsi que des améliorations locatives. Les éléments d'actif financés doivent servir à des activités commerciales menées au Canada.

Rôle du gouvernement fédéral

Industrie Canada administre le Programme FPEC, enregistre les prêts, perçoit les droits et les frais et rembourse aux prêteurs les parts admissibles des pertes sur prêts en souffrance. Cependant, le Programme n'approuve pas les demandes de prêts des emprunteurs et n'intervient pas dans l'administration des prêts. En enregistrant les prêts auprès du Programme FPEC, les prêteurs peuvent soumettre à Industrie Canada des demandes d'indemnisation en cas de pertes.

Rôle des prêteurs

Les banques à charte, les sociétés de crédit et les caisses populaires participent à ce programme et offrent des services aux Canadiens dans l'ensemble des provinces et des territoires.

Il appartient aux prêteurs de prendre toutes les décisions en matière de crédit, à savoir approuver les prêts, verser les fonds, enregistrer les prêts auprès d'Industrie Canada, administrer les prêts et, en cas de manquement, réaliser la sûreté. Chaque prêteur définit ses propres critères de prêt, dans le respect des conditions du Programme FPEC. Une fois le prêt approuvé, ce sont les fonds du prêteur, et non pas du gouvernement, qui sont versés à l'emprunteur.

Dédommagement des prêteurs pour les prêts en souffrance

Lorsqu'un prêt est en souffrance, le prêteur doit réaliser toute sûreté prise pour garantir le prêt avant d'adresser au Programme FPEC une demande d'indemnisation pour pertes, accompagnée de toutes les pièces justificatives requises. Après analyse des données fournies par le prêteur et approbation du remboursement, 85 p. 100 des pertes admissibles lui sont remboursées. Si elle ne répond pas aux exigences du Programme, la demande d'indemnisation peut être rectifiée ou rejetée.

2. Principaux paramètres du Programme

Le Programme FPEC fonctionne selon les paramètres suivants.

Paramètre	Définition
Petites entreprises admissibles	• Les entreprises canadiennes à but lucratif exploitées au Canada. • Les entreprises dont le chiffre d'affaires brut annuel est inférieur ou égal à 5 millions de dollars. • Les exploitations agricoles et les institutions religieuses ou de bienfaisance sont exclues.
Types d'actifs financés	• Matériel • Biens réels • Améliorations locatives • Droits d'enregistrement au Programme
Montant maximal du financement	Dans le cadre du Programme FPEC, un emprunteur ne peut avoir des prêts ou des contrats de location-acquisition en cours d'une valeur totale supérieure à 500 000 $, dont au plus 350 000 $ peuvent servir à financer des améliorations locatives et l'achat ou l'amélioration de matériel.
Pourcentage du coût des actifs financé	Le financement offert ne peut pas dépasser 90 p. 100 du coût admissible des actifs.
Taux d'intérêt maximal	• Taux variable : le taux maximal est égal au taux préférentiel du prêteur, majoré de 3 p. 100 (frais d'administration de 1,25 p. 100 compris). • Taux fixe : le taux maximal est égal au taux d'intérêt hypothécaire applicable aux résidences unifamiliales pratiqué par le prêteur, majoré de 3 p. 100 (frais d'administration de 1,25 p. 100 compris).
Durée des prêts	La durée maximale de tout prêt est de 10 ans à compter de la date à laquelle est prévu le premier paiement sur le principal.
Droits et frais	• Des droits correspondant à 2 p. 100 du montant financé sont versés lors de l'enregistrement. Ils peuvent être inclus dans le prêt accordé dans le cadre du Programme FPEC. • Des frais d'administration annuels de 1,25 p. 100 sur le solde des prêts doivent être versés. Ils peuvent être inclus dans le taux d'intérêt appliqué aux prêts.
Ratio de partage des pertes	Les pertes sur prêt admissibles se répartissent comme suit : 85 p. 100 pour le gouvernement et 15 p. 100 pour le prêteur.
Plafond des demandes d'indemnisation	Par période de cinq ans commençant le 1er avril 1999, le gouvernement du Canada a pour obligation envers tout prêteur de régler les demandes d'indemnisation admissibles (c.-à-d. 85 p. 100 des pertes admissibles) pour les prêts en souffrance, à concurrence du total des trois éléments suivants : • 90 p. 100 de la première tranche de 250 000 $ des prêts enregistrés; • 50 p. 100 de la deuxième tranche de 250 000 $; • 12 p. 100 de l'ensemble des prêts dépassant 500 000 $ pour les prêts consentis à compter du 1er avril 2009 (10 p. 100 dans le cas des prêts accordés avant cette date).

3. Objectifs et incidences du Programme

Effet d'accroissement

Le Programme FPEC vise principalement à faciliter l'accès des petites entreprises au financement. On entend couramment par « effet d'accroissement » le fait que ces entreprises puissent avoir accès à des fonds qu'elles n'auraient pu obtenir autrement ou seulement à des conditions moins avantageuses (taux d'intérêt plus élevés, exigences plus importantes sur le plan des garanties, etc.). Il ressort d'une étude réalisée en 2009 par Canada Works Limited, intitulée *Programme de financement des petites entreprises du Canada : analyse actualisée de l'effet d'accroissement*, que de 80 à 85 p. 100 des prêts consentis en vertu du Programme FPEC ont un effet d'accroissement financier.

Les nouvelles entreprises et les entreprises en démarrage ont du mal à trouver du financement, car souvent elles n'ont pas d'antécédents en matière de crédit ni les garanties nécessaires pour obtenir un prêt[1]. Le nombre d'entre elles bénéficiant de prêts est donc un indicateur de l'effet d'accroissement. Pendant l'exercice 2009-2010, leur part quant à la valeur totale des prêts consentis était en moyenne de 58 p. 100, ce qui tend à confirmer l'effet d'accroissement du Programme.

Recouvrement des coûts

Le recouvrement des coûts est l'autre principal objectif du Programme FPEC. Il a trait essentiellement aux recettes générées par le Programme au moyen des droits d'enregistrement de 2 p. 100 et des frais d'administration de 1,25 p. 100 reçus sur les prêts; ces recettes compensent la totalité des indemnités versées pour les pertes sur prêts. Il ne comprend ni les salaires ni les dépenses de fonctionnement du Programme.

Après chaque période de prêt de cinq ans, les prêteurs continuent de payer les frais d'administration sur les prêts enregistrés au cours de cette période de prêt. Les dépenses relatives aux prêts enregistrés au cours d'une période de prêt continuent d'être payées sur les prêts non remboursés. Le tableau ci-dessous résume les recettes et les dépenses par période de prêt.

Résumé des recettes et des dépenses par période de prêt, au 31 mars 2010

Exercices	Recettes (milliers de dollars)	Dépenses (milliers de dollars)	Recettes et dépenses cumulées (milliers de dollars)
1999-2004	288 097,7	414 078,9	(125 981,2)
2004-2009	234 383,6	324 364,2	(89 980,6)
2009-2010	24 803,1	12,8	24 790,3

Les tableaux 1a, 1b et 1c de l'annexe fournissent des précisions sur les recettes et les dépenses versées par année. Le rapport de l'examen détaillé de la période 2004-2009 (voir la section 7, « Deuxième examen détaillé ») explique plus précisément dans quelle mesure le Programme atteint son objectif de recouvrement des coûts.

[1] Source : Programme de recherche sur le financement des PME, *Principales statistiques sur le financement des petites entreprises*, 2009.

Création d'emplois

Sur le formulaire d'enregistrement de prêt, l'emprunteur est appelé à préciser à combien s'élèvera le nombre de nouveaux employés dont l'embauche sera directement attribuable au prêt. En 2009-2010, les emprunteurs estiment que les prêts ont aidé leurs entreprises à créer 17 356 emplois au total, soit 2,3 emplois par prêt. Cependant, il n'est pas possible de tirer des conclusions définitives des estimations des emprunteurs, car elles peuvent ne pas correspondre à la création d'emplois réelle. Un rapport récent, intitulé *Étude des coûts et des avantages économiques du Programme de financement des petites entreprises du Canada*, mesure l'incidence du Programme FPEC sur l'emploi de 1999 à 2008. Il conclut que les PME qui utilisent le Programme créent plus d'emplois et gardent plus d'employés grâce aux prêts que celles qui n'y recourent pas.

4. Analyse du rendement du Programme

4.1 Activités du Programme

La Direction du financement des petites entreprises est chargée de l'administration du Programme FPEC (volet des prêts) et du Projet pilote de location-acquisition. Elle employait 35 personnes à plein temps et disposait d'un budget annuel d'environ 3,2 millions de dollars. Les petites entreprises et les prêteurs lui ont adressé 5 466 demandes de renseignements par téléphone (ligne-info), par courriel (site Web) et par la poste. Le site Web du Programme, qui est un des sites Web d'Industrie Canada les plus consultés, a été visité à 264 221 reprises. En outre, plus de 80 000 exemplaires de la brochure du Programme FPEC intitulée *Prêter main-forte aux entreprises* ont été distribués. Pour mieux faire connaître le Programme, des projets en collaboration ont été menés à bien par l'intermédiaire des associations sectorielles et des organisations qui viennent en aide aux entreprises; celles-ci sont bien placées pour communiquer les renseignements sur les programmes du gouvernement qui intéressent leurs membres.

Volumes de prêts et d'indemnisation

En 2009-2010, la valeur totale des prêts consentis par les prêteurs du secteur privé dans le cadre du Programme FPEC était supérieure à 956,6 millions de dollars, soit une augmentation d'environ 55 millions (6 p. 100) par rapport à l'exercice précédent et une injection importante de nouveaux fonds pour les PME (voir la figure 1a). Cette augmentation de la valeur des prêts tient en partie à l'augmentation, à compter du 1er avril 2009, du plafond des prêts, qui est passé de 250 000 $ à 500 000 $. En tout, 847 prêts accordés étaient supérieurs à 250 000 $. Le nombre total de prêts était de 7 441, soit une baisse de 355 prêts (5 p. 100) par rapport à l'exercice précédent. Le montant moyen des prêts a augmenté d'environ 11 p. 100, pour passer à 128 561 $. Il a fallu en moyenne moins de deux jours pour enregistrer les prêts. De 1999 à 2010, 121 241 prêts ont été consentis dans le cadre du Programme FPEC, pour une valeur totale de plus de 11,3 milliards de dollars.

En 2009-2010, 1 968 demandes d'indemnisation ont été réglées pour un montant total de 113,2 millions de dollars, soit une moyenne de 57 532 $ par indemnité. Ces demandes d'indemnisation portaient sur des prêts en souffrance enregistrés au cours de la période de 11 ans, de 1999 à 2010 (voir la figure 1b). Le montant des indemnités versées aux prêteurs en 2009-2010 a augmenté d'environ 12 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Le Programme FPEC a rejeté 213 demandes d'indemnisation. Dans le cas du Projet pilote de location-acquisition, 52 demandes

d'indemnisation (85 p. 100) ont été acceptées en 2009-2010 et neuf ont été rejetées. Lorsque les prêteurs fournissaient toute la documentation nécessaire, le traitement des demandes d'indemnisation prenait 26 jours en moyenne.

En 2009-2010, la Direction a reçu 19 appels de décisions rendues dans le cadre du Programme FPEC. Chaque appel est examiné en tenant compte de toute information ou clarification additionnelle. La Direction a accepté un appel et en a rejeté treize. Au 31 mars 2010, cinq appels étaient toujours en cours d'examen.

Figure 1a : Nombre et valeur des prêts Programme FPEC, 1999-2010

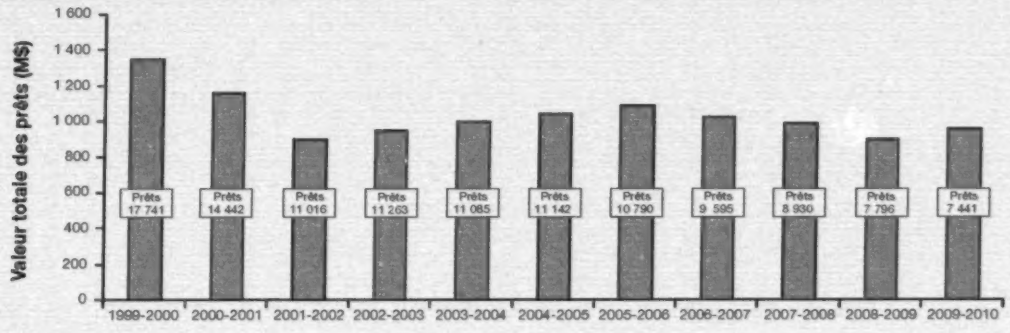

Figure 1b : Nombre et valeur des demandes d'indemnisation, Programme FPEC*, 1999-2010

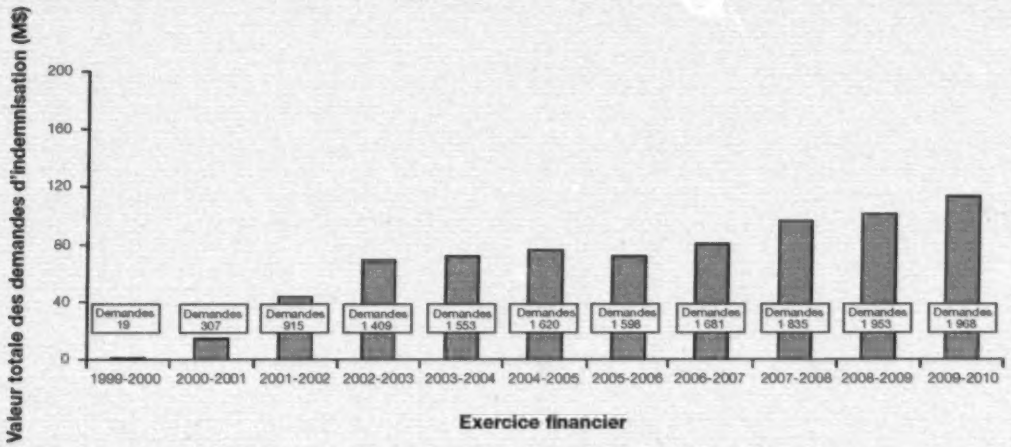

**Le Programme FPEC est entré en vigueur le 1er avril 1999. Les demandes d'indemnisation sont généralement présentées dans les trois à quatre ans qui suivent l'octroi des prêts, ce qui explique le nombre croissant de demandes plus tard dans le cycle de vie du Programme.*

Pour plus de détails, voir le tableau 2 de l'annexe.

Prêts selon le montant des prêts

Le 1er avril 2009, le montant maximal des prêts est passé de 250 000 $ à 500 000 $. En 2009-2010, 847 prêts d'un montant supérieur à 250 000 $ (11 p. 100) ont été enregistrés (voir la figure 2 et le tableau 3 de l'annexe). Cela a contribué à une hausse d'environ 55 millions de dollars de la valeur totale des prêts. Pour sa part, le montant moyen des prêts a augmenté de 11 p. 100. Aucun prêt d'un montant de plus de 250 000 $ n'a encore fait l'objet d'une demande d'indemnisation, mais l'on continuera de surveiller l'incidence de l'augmentation du plafond de prêt.

Figure 2 : Nombre et valeur des prêts par montant des prêts, Programme FPEC, 2008-2010

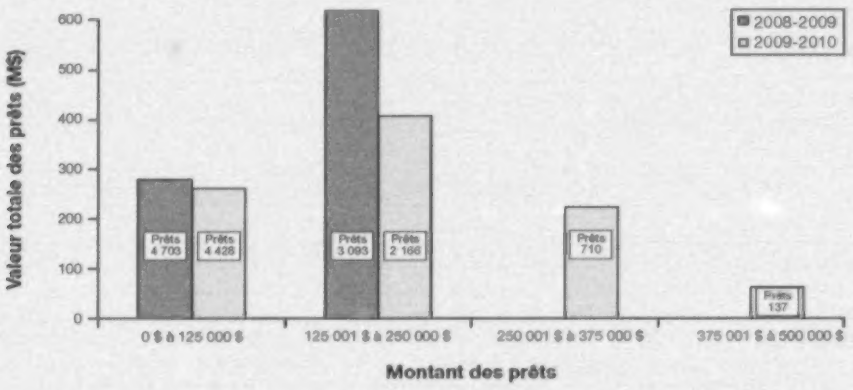

Pour plus de détails, voir le tableau 3 de l'annexe.

Prêts et demandes d'indemnisation par type d'actif

Le Programme FPEC aide les petites entreprises à financer l'achat ou l'amélioration de matériel et de biens réels, ainsi que des améliorations locatives. La figure 3 montre la répartition de la valeur totale des prêts et des demandes d'indemnisation par type d'actif en 2009-2010 :

- L'achat ou l'amélioration de matériel représentaient la majeure partie de la valeur totale des prêts (46 p. 100) et des demandes d'indemnisation (60 p. 100). Ces pourcentages sont demeurés stables par rapport à l'exercice précédent.
- Les améliorations locatives représentaient 31 p. 100 de la valeur totale des prêts et 33 p. 100 de la valeur totale des demandes d'indemnisation. Par rapport à l'exercice précédent, le premier pourcentage a légèrement diminué, mais le second est resté stable.
- L'achat de biens réels représentait le plus faible pourcentage de la valeur totale des prêts (23 p. 100) et de la valeur totale des demandes d'indemnisation (7 p. 100). Par comparaison avec 2008-2009, le premier pourcentage a augmenté, tandis que le second a diminué.

Figure 3 : Pourcentage de la valeur totale des prêts et des demandes d'indemnisation selon le type d'actif, Programme FPEC, 2009-2010

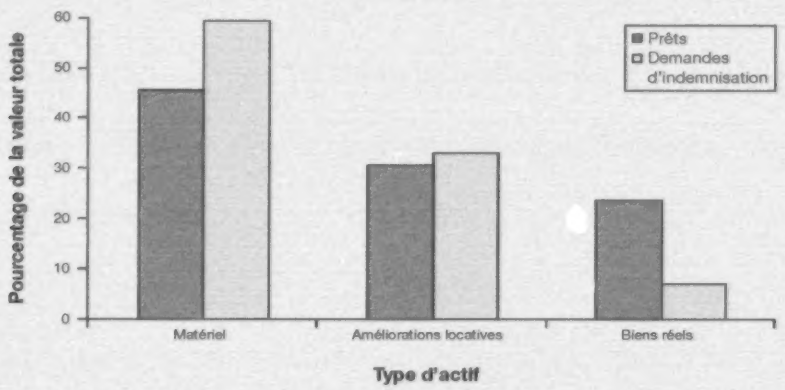

Pour plus de détails, voir le tableau 4 de l'annexe.

Prêts et demandes d'indemnisation par province et territoire

Grâce au vaste réseau de prêteurs du secteur privé, le Programme FPEC est au service des petites entreprises canadiennes dans toutes les régions du pays. L'utilisation du Programme dépend des choix des prêteurs et des emprunteurs.

En 2009-2010, la majeure partie des prêts consentis dans le cadre du Programme FPEC l'ont été à des entreprises du Québec et de l'Ontario, où se trouvent la majorité des PME canadiennes, soit 68 p. 100 de la valeur totale des prêts, ou 649 millions de dollars. C'est dans ces deux provinces également que 88 p. 100 de la valeur totale des indemnités ont été versées en 2009-2010, soit 99 millions de dollars (pour plus de détails, voir la figure 4 et le tableau 5 de l'annexe). Par rapport à 2008-2009, la part de la valeur des prêts et des indemnités par province et territoire est demeurée stable.

Figure 4 : Pourcentage de la valeur totale des prêts et des demandes d'indemnisation par province et territoire, Programme FPEC, 2009-2010

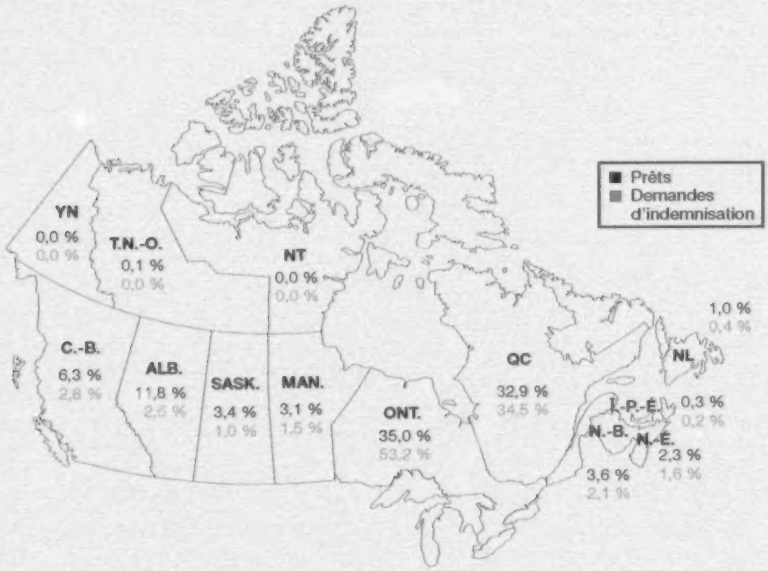

Prêts et demandes d'indemnisation par secteur d'activité

En 2009-2010, les quatre secteurs d'activité suivants sont restés les principaux utilisateurs du Programme FPEC en termes de valeur des prêts : services d'hébergement et de restauration (29 p. 100), commerce de détail (16 p. 100), transports et entreposage (7 p. 100) et fabrication (6 p. 100).

Au cours de cette même période, le montant des indemnités versées à ces secteurs se répartissait ainsi : services d'hébergement et de restauration (37 p. 100), commerce de détail (18 p. 100), transports et entreposage (4 p. 100) et fabrication (10 p. 100).

Ensemble, ces quatre secteurs d'activité représentaient 58 p. 100 de la valeur totale des prêts et 69 p. 100 de la valeur des demandes d'indemnisation (voir la figure 5).

Figure 5 : Pourcentage de la valeur totale des prêts et des demandes d'indemnisation selon le secteur d'activité, Programme FPEC, 2009-2010

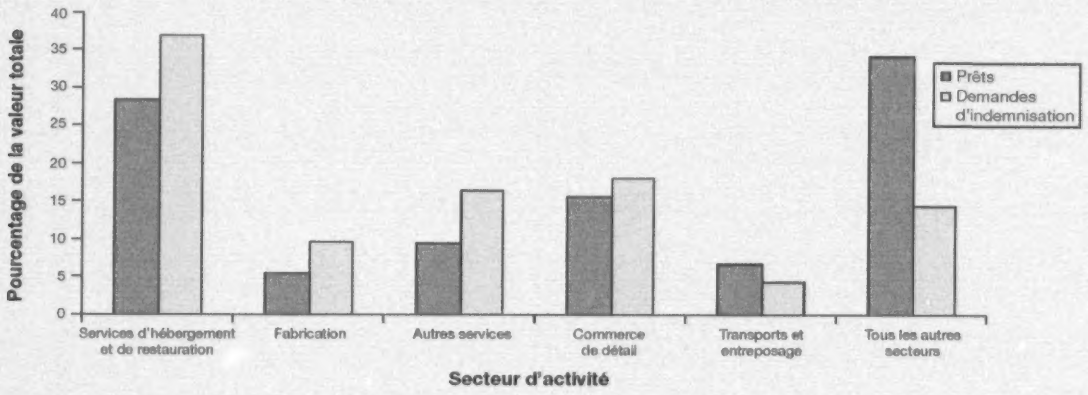

Pour plus de détails, voir le tableau 6 de l'annexe.

Prêts et demandes d'indemnisation selon le nombre d'années d'activité des entreprises

En 2009-2010, les entreprises en démarrage et les nouvelles entreprises ont emprunté 550,3 millions de dollars, soit 58 p. 100 de la valeur totale des prêts consentis dans le cadre du Programme (voir la figure 6 et le tableau 7 de l'annexe). Au cours du même exercice, 77 p. 100 des demandes d'indemnisation (87,5 millions de dollars) concernaient ces entreprises. Ces pourcentages sont assez constants depuis 1999.

Figure 6 : Pourcentage de la valeur totale des prêts et des demandes d'indemnisation selon le nombre d'années d'activité des entreprises, Programme FPEC, 2009-2010

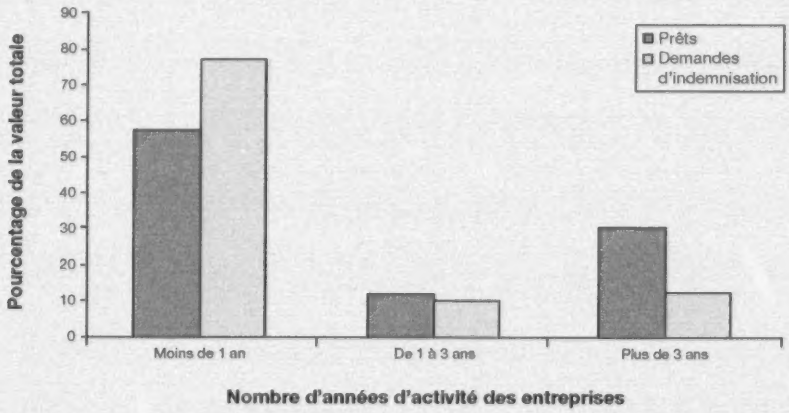

Pour plus de détails, voir le tableau 7 de l'annexe.

Prêts et demandes d'indemnisation selon le type et la taille des entreprises

En 2009-2010, les entreprises non franchisées représentaient 79 p. 100 de la valeur totale des prêts et 82 p. 100 de celle des demandes d'indemnisation. Quant aux entreprises franchisées, elles représentaient 21 p. 100 de la valeur totale des prêts et 18 p. 100 de celle des demandes d'indemnisation, soit une légère baisse dans les deux cas par rapport à l'exercice précédent. Pour plus de détails, voir le tableau 8 de l'annexe.

Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel était inférieur ou égal à 1 million de dollars représentaient 74 p. 100 de la valeur de l'ensemble des prêts consentis en 2009-2010 (voir la figure 7) et 79 p. 100 de la valeur des demandes d'indemnisation réglées, ce qui est conforme à la tendance sur 11 ans.

Figure 7 : Pourcentage de la valeur totale des prêts et des demandes d'indemnisation selon la taille des entreprises*, Programme FPEC, 2009-2010

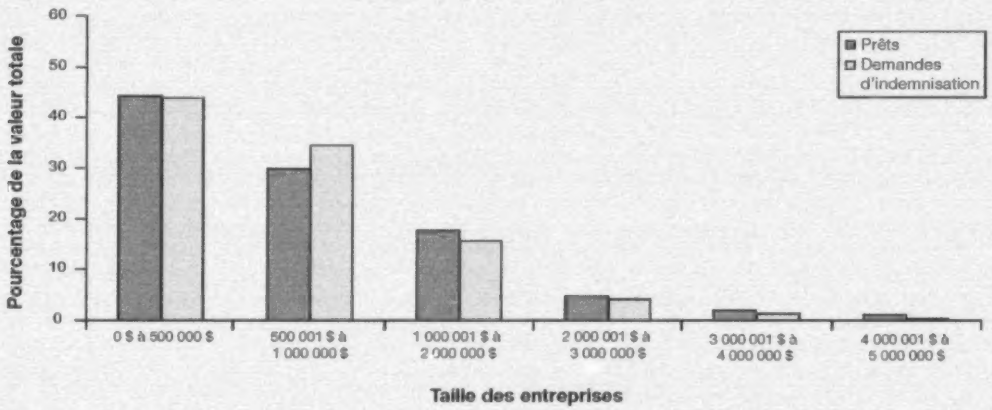

* *D'après les prévisions de recettes de l'emprunteur au moment de l'enregistrement du prêt.*

Pour plus de détails, voir le tableau 9 de l'annexe.

4.2 Responsabilité de l'État dans le cadre du Programme

La *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* limite à 1,5 milliard de dollars la responsabilité totale de l'État par période de cinq années consécutives en ce qui a trait aux indemnités versées au titre des prêts en souffrance. La responsabilité maximale du gouvernement du Canada équivaut à la somme de sa responsabilité éventuelle envers chaque prêteur, par période de prêt, plafonnée selon la formule 90-50-10 (90-50-12 pour les prêts accordés à compter du 1er avril 2009). Cette formule limite ainsi la responsabilité de l'État envers tout prêteur. Voir les détails du calcul de cette formule à la section 2, intitulée « Principaux paramètres du Programme ».

On entend par responsabilité éventuelle le montant maximal que le gouvernement pourrait être appelé à verser aux prêteurs si tous les prêts se trouvaient en souffrance en même temps au 31 mars 2010. La responsabilité éventuelle est la moindre des deux sommes suivantes : la responsabilité maximale moins les pertes remboursées par le gouvernement ou 85 p. 100 du solde impayé des prêts.

Le tableau suivant récapitule la responsabilité maximale et la responsabilité éventuelle au 31 mars 2010, par période de cinq ans du Programme, de 1999 à 2010.

Exercices	Responsabilité maximale (milliers de dollars)	Responsabilité éventuelle (milliers de dollars)
1999-2004	694 729,1	138 454,2
2004-2009	662 850,1	353 337,6
2009-2010	192 770,0	192 757,1

5. Projet pilote de location-acquisition

Le Projet pilote de location-acquisition (PPLA) a pris fin le 31 mars 2007. Il n'a pas été maintenu parce que les études montraient que le marché répondait aux besoins des petites entreprises canadiennes en matière de location-acquisition sans aide publique. Cependant, les demandes d'indemnisation sont toujours traitées et les frais d'administration pour les contrats enregistrés sont toujours perçus.

5.1 Recettes et dépenses

Pour la période de 2002 à 2010, les recettes s'élevaient à 6,3 millions de dollars et le total des indemnités versées, à 7,9 millions, ce qui donne un coût net de 1,6 million au 31 mars 2010. En tout, 61 demandes d'indemnisation ont été réglées en 2009-2010, pour un montant total de 2,7 millions de dollars. Pour plus de détails, voir le tableau 10 de l'annexe.

5.2 Responsabilité de l'État dans le cadre du Projet pilote

Au moment où le PPLA a pris fin, il a été déterminé que la responsabilité maximale s'élevait à 15,7 millions de dollars. Au 31 mars 2010, la responsabilité éventuelle de l'État s'établissait à 7,9 millions. La responsabilité éventuelle est le montant maximal que le gouvernement pourrait être appelé à verser aux locateurs si tous les contrats de location-acquisition venaient à ne pas être respectés simultanément. Elle correspond à la moindre des deux sommes suivantes : la responsabilité maximale éventuelle moins les pertes remboursées par le gouvernement ou 85 p. 100 du solde impayé des contrats de location-acquisition en cours.

6. Examen de la conformité au Programme

L'article 15 de la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* prévoit la vérification ou l'examen des documents, des dossiers et des livres comptables des prêteurs pour veiller au respect de la Loi et du *Règlement sur le financement des petites entreprises du Canada* en ce qui concerne les prêts consentis, et s'assurer notamment que les prêteurs ont exercé une diligence raisonnable pour l'approbation et l'administration des prêts.

En 2009-2010, Industrie Canada a procédé à une série d'examens sur place de prêteurs de taille moyenne. Ces examens visaient de manière générale à s'assurer :

- que les prêteurs respectaient l'obligation de diligence raisonnable énoncée dans le Règlement pour ce qui est de l'approbation des prêts dans le cadre du Programme FPEC;
- qu'ils payaient les frais d'administration de 1,25 p. 100, comme le prévoient la Loi et le Règlement;
- qu'ils se conformaient aux autres aspects de la Loi et du Règlement;
- que la documentation se trouvant dans le dossier des prêts relevant du Programme FPEC était exacte et complète.

L'examen a révélé que les prêteurs sélectionnés sont généralement au courant du fait que le Règlement exige qu'ils fassent preuve de diligence raisonnable dans l'octroi des prêts. Les prêteurs ont déclaré que l'examen sur place aidait à revoir et à améliorer leurs procédures, pratiques et processus dans leurs diverses succursales.

7. Deuxième examen détaillé

Comme l'exige la *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada*, un rapport d'examen détaillé du Programme FPEC a été préparé en 2009-2010 et présenté au Parlement le 26 avril 2010. Cet examen portait sur la période de prêts de 2004 à 2009. Un tel examen doit avoir lieu tous les cinq ans et le rapport qui en découle doit être déposé au Parlement dans les 12 mois qui suivent la fin de la période de prêt. L'examen aide Industrie Canada à surveiller et à évaluer le rendement opérationnel et financier du Programme FPEC.

Voici les principales conclusions de l'examen :

- Il faut continuer de faciliter l'accès des petites entreprises au financement par emprunt garanti par des actifs, en particulier l'accès des entreprises en démarrage et des entreprises évoluant dans des secteurs à haut risque.
- Les prêts consentis dans le cadre du Programme FPEC avaient un effet d'accroissement important (de 80 à 85 p. 100).
- D'après une analyse coût-avantage réalisée par une tierce partie, les retombées nettes pour l'économie canadienne sont importantes.
- Le Programme FPEC est conforme aux priorités d'Industrie Canada et de l'ensemble du gouvernement.
- Le recouvrement des coûts ne cesse de baisser depuis quelques années.
- Il n'existe pas de solutions de rechange intéressantes à un programme sous gestion fédérale qui soit dans la veine du Programme FPEC.

Le rapport souligne également que le Programme FPEC n'est pas aussi utilisé qu'il le pourrait, faute d'être connu, mais aussi en raison du fardeau administratif qu'il représente et des problèmes de rentabilité pour les prêteurs. En janvier 2009, le gouvernement du Canada a consulté les parties intéressées afin de régler les problèmes entourant la conception et la fonction du Programme. Des améliorations sont recherchées à cet égard afin de renforcer et de moderniser le Programme pour que son succès ne se démente pas. Le rapport se trouve en ligne dans le site www.ic.gc.ca/pfpec.

Annexe

Loi sur le financement des petites entreprises du Canada –
Tableaux 1 à 9
Projet pilote de location-acquisition – Tableau 10

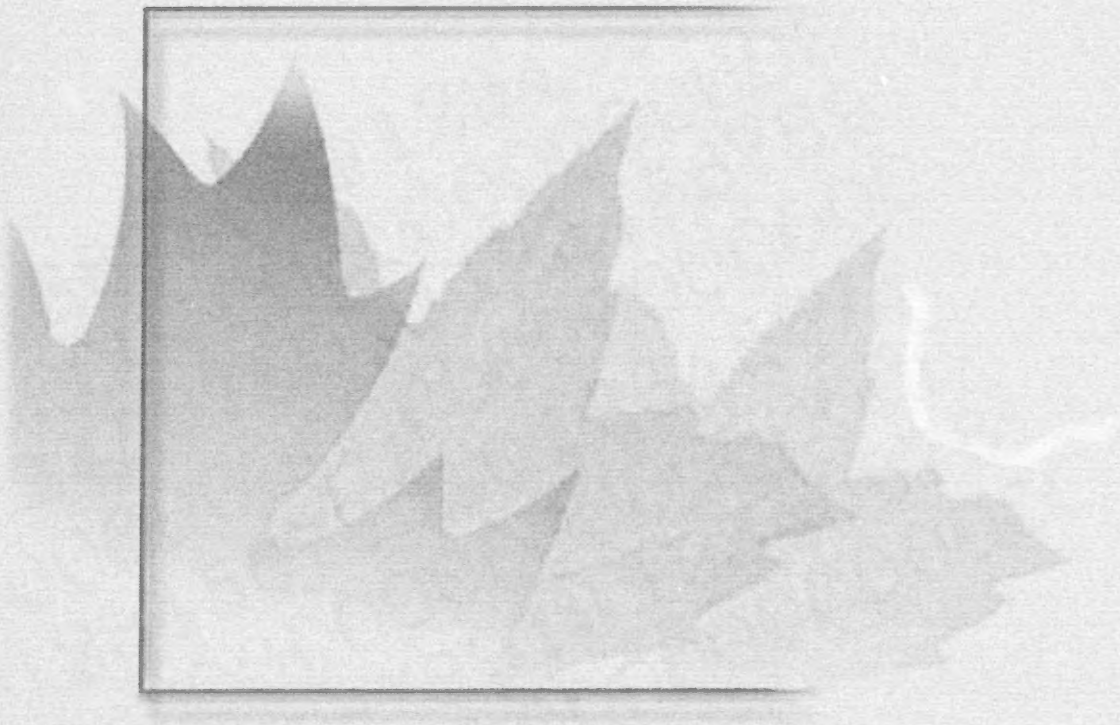

NOTA : Pour des données annuelles supplémentaires relatives aux exercices allant de 1999 à 2010, et ce pour tous les tableaux, consulter le site Web du Programme FPEC (www.ic.gc.ca/pfpec).

Tableau 1a : Recettes et dépenses – prêts consentis entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2004 – Programme FPEC

Exercice	Valeur des prêts (milliers de dollars)	Recettes* et dépenses	Exercice où les droits connexes étaient dus et où les demandes d'indemnisation connexes ont été reçues (milliers de dollars)											Recettes et dépenses cumulatives (milliers de dollars)
			1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	
1999-2000	1 352 320,5	Droits et frais	33 406,6	12 980,9	10 305,6	7 274,6	4 785,0	2 821,6	1 726,1	1 033,9	587,5	304,2		75 226,1
		Dépenses	(494,6)	(14 258,3)	(33 482,9)	(32 250,9)	(17 261,3)	(8 954,4)	(4 043,5)	(1 855,6)	(950,7)	(478,4)	(214,1)	(114 244,7)
		Flux de trésorerie annuel	32 912,0	(1 277,4)	(23 177,3)	(24 976,3)	(12 476,3)	(6 132,8)	(2 317,4)	(821,7)	(363,2)	(174,2)	(214,1)	(39 018,6)
2000-2001	1 159 048,0	Droits et frais		30 153,6	10 928,3	8 599,2	6 181,9	3 987,9	2 218,5	1 330,1	790,7	455,5	248,7	64 894,2
		Dépenses		(510,7)	(9 641,2)	(28 589,5)	(28 592,6)	(18 355,8)	(6 908,0)	(3 838,5)	(1 809,8)	(562,0)	(428,0)	(99 236,0)
		Flux de trésorerie annuel		29 642,8	1 287,1	(19 990,3)	(22 410,7)	(14 367,9)	(4 689,6)	(2 508,4)	(1 019,1)	(106,5)	(179,3)	(34 341.8)
2001-2002	899 247,6	Droits et frais			23 342,4	8 231,3	6 570,7	4 657,7	2 884,8	1 595,0	955,8	574,1	344,7	49 156,5
		Dépenses			(320,2)	(7 569,1)	(18 089,6)	(19 614,8)	(8 116,7)	(5 651,0)	(2 782,0)	(1 073,6)	(900,3)	(64 117,2)
		Flux de trésorerie annuel			23 022,1	662,2	(11 518,9)	(14 957,1)	(5 231,9)	(4 056,0)	(1 826,2)	(499,5)	(555,6)	(14 960,7)
2002-2003	951 159,1	Droits et frais				24 328,1	8 534,9	6 669,2	4 478,4	2 720,9	1 486,6	893,3	555,2	49 665,5
		Dépenses				(381,8)	(7 426,4)	(19 959,3)	(16 664,3)	(8 477,6)	(5 432,4)	(2 506,2)	(1 866,5)	(62 714,4)
		Flux de trésorerie annuel				23 946,3	1 108,5	(13 290,2)	(12 185,9)	(5 756,7)	(3 945,7)	(1 612,9)	(1 311,2)	(13 047,9)
2003-2004	999 868,3	Droits et frais					25 480,7	8 518,6	6 298,7	4 141,6	2 497,6	1 367,4	849,8	49 154,3
		Dépenses					(292,8)	(8 837,8)	(24 261,5)	(19 332,9)	(11 245,3)	(6 721,8)	(3 074,4)	(73 765,5)
		Flux de trésorerie annuel					25 187,9	(319,2)	(17 962,8)	(15 191,4)	(8 747,7)	(5 354,4)	(2 224,6)	(24 612,2)
Total	**5 361 643,4**	**Droits et frais**	**33 406,6**	**43 134,5**	**44 576,2**	**48 433,2**	**51 553,2**	**26 654,9**	**17 606,4**	**10 821,5**	**6 318,2**	**3 594,5**	**1 998,4**	**288 097,7**
		Dépenses	**(494,6)**	**(14 769,0)**	**(43 444,3)**	**(68 791,3)**	**(71 662,7)**	**(75 722,1)**	**(59 994,0)**	**(39 155,5)**	**(22 220,0)**	**(11 342,0)**	**(6 483,2)**	**(414 078,9)**
		Flux de trésorerie annuel	**32 912,0**	**28 365,5**	**1 131,9**	**(20 358,0)**	**(20 109,5)**	**(49 067,2)**	**(42 387,6)**	**(28 334,0)**	**(15 901,9)**	**(7 747,5)**	**(4 484,8)**	**(125 981,2)**

** Les recettes proviennent des droits d'enregistrement de 2 p. 100 et des frais d'administration de 1,25 p. 100.*

Tableau 1b : Recettes et dépenses – prêts consentis entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2009 – Programme FPEC

Exercice	Valeur des prêts (milliers de dollars)	Recettes* et dépenses	Exercice où les droits connexes étaient dus et où les demandes d'indemnisation connexes ont été reçues (milliers de dollars)						Recettes et dépenses cumulatives (milliers de dollars)
			2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	
2004-2005	1 041 066,0	Droits et frais	27 165,8	10 233,7	8 076,8	5 827,7	3 898,2	2 229,3	57 431,5
		Dépenses	(738,0)	(11 226,1)	(23 552,2)	(21 001,2)	(13 523,8)	(6 879,5)	(76 920,9)
		Flux de trésorerie annuel	**26 427,8**	**(992,4)**	**(15 475,4)**	**(15 173,5)**	**(9 625,7)**	**(4 650,2)**	**(19 489,3)**
2005-2006	1 087 701,8	Droits et frais		28 380,6	10 345,6	8 127,5	5 950,9	3 843,8	56 648,4
		Dépenses		(459,1)	(16 418,7)	(33 349,0)	(25 678,9)	(18 297,4)	(94 203,1)
		Flux de trésorerie annuel		**27 921,5**	**(6 073,1)**	**(25 221,5)**	**(19 728,0)**	**(14 453,6)**	**(37 554,7)**
2006-2007	1 024 536,5	Droits et frais			26 525,9	9 418,2	7 507,7	5 198,7	48 650,6
		Dépenses			(1 162,9)	(18 812,1)	(31 646,9)	(27 746,7)	(79 368,7)
		Flux de trésorerie annuel			**25 363,0**	**(9 393,9)**	**(24 139,1)**	**(22 548,0)**	**(30 718,1)**
2007-2008	987 662,6	Droits et frais				25 375,1	8 904,7	6 792,2	41 072,0
		Dépenses				(958,6)	(18 017,9)	(40 189,9)	(59 166,4)
		Flux de trésorerie annuel				**24 416,5**	**(9 113,2)**	**(33 397,8)**	**(18 094,4)**
2008-2009	901 178,6	Droits et frais					23 039,2	7 541,8	30 581,0
		Dépenses					(1 091,2)	(13 613,9)	(14 705,1)
		Flux de trésorerie annuel					**21 948,0**	**(6 072,1)**	**15 875,9**
Total	**5 042 145,5**	Droits et frais	27 165,8	38 614,4	44 948,4	48 748,6	49 300,7	25 605,8	234 383,6
		Dépenses	(738,0)	(11 685,2)	(41 133,8)	(74 121,0)	(89 958,7)	(106 727,5)	(324 364,2)
		Flux de trésorerie annuel	**26 427,8**	**26 929,1**	**3 814,5**	**(25 372,4)**	**(40 658,0)**	**(81 121,6)**	**(89 980,6)**

* *Les recettes proviennent des droits d'enregistrement de 2 p. 100 et des frais d'administration de 1,25 p. 100.*

Tableau 1c : Recettes et dépenses – prêts consentis entre le 1er avril 2009 et le 31 mars 2010 – Programme FPEC

Exercice	Valeur des prêts (milliers de dollars)	Recettes* et dépenses	Montant (milliers de dollars)
2009-2010	956 623,6	Droits et frais	24 803,1
		Dépenses	(12,8)
		Flux de trésorerie annuel	24 790,3

** Les recettes proviennent des droits d'enregistrement de 2 p. 100 et des frais d'administration de 1,25 p. 100.*

Tableau 2 : Résumé des activités financières par exercice – Programme FPEC

	Prêts			Recettes	Dépenses		
Exercice	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Valeur moyenne (milliers de dollars)	Droits et frais (milliers de dollars)	Nombre de demandes d'indemnisation	Dépenses (milliers de dollars)	Résultat net : recettes moins dépenses (milliers de dollars)
1999-2000	17 741	1 352 320,5	76,2	33 406,6	19	494,6	32 912,0
2000-2001	14 442	1 159 048,0	80,3	43 134,5	307	14 769,0	28 365,5
2001-2002	11 016	899 247,6	81,6	44 576,2	915	43 444,3	1 131,9
2002-2003	11 263	951 159,1	84,4	48 433,2	1 409	68 791,3	(20 358,0)
2003-2004	11 085	999 868,3	90,2	51 553,2	1 553	71 662,7	(20 109,5)
2004-2005	11 142	1 041 066,0	93,4	53 820,7	1 620	76 460,1	(22 639,4)
2005-2006	10 790	1 087 701,8	100,8	56 220,8	1 598	71 679,3	(15 458,5)
2006-2007	9 595	1 024 536,5	106,8	55 769,9	1 681	80 289,4	(24 519,5)
2007-2008	8 930	987 662,6	110,6	55 066,8	1 835	96 341,1	(41 274,3)
2008-2009	7 796	901 178,6	115,6	52 895,2	1 953	101 300,7	(48 405,5)
2009-2010	7 441	956 623,6	128,6	52 407,3	1 968	113 223,5	(60 816,2)
Total	121 241	11 360 412,5	93,7	547 284,4	14 858	738 455,9	(191 171,5)

Tableau 3 : Prêts et demandes d'indemnisation, selon le montant des prêts, 2009-2010 – Programme FPEC

Montant des prêts	Prêts				Demandes d'indemnisation			
	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)
De 0 $ à 125 000 $	4 428	261 963,2	27,4	59,2	1 032	28 981,1	25,6	28,1
De 125 001 $ à 250 000 $	2 166	408 036,3	42,7	188,4	936	84 242,4	74,4	90,0
De 250 001 $ à 375 000 $	710	224 286,7	23,4	315,9				
De 375 001 $ à 500 000 $	137	62 337,4	6,5	455,0				
Total*	7 441	956 623,6	100,0	128,6	1 968	113 223,5	100,0	57,5

** Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*

Tableau 4 : Prêts et demandes d'indemnisation selon le type d'actif, 2009-2010 – Programme FPEC

Type d'actif*	Prêts				Demandes d'indemnisation			
	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)
Matériel	4 504	437 835,4	45,8	97,2	1 256	67 460,8	59,6	53,7
Améliorations locatives	1 877	293 352,8	30,7	156,3	569	37 583,9	33,2	66,1
Biens réels	1 060	225 435,4	23,6	212,7	143	8 178,8	7,2	57,2
Total**	7 441	956 623,6	100,0	128,6	1 968	113 223,5	100,0	57,5

** Comme les prêts peuvent servir à des fins multiples, un prêt donné est associé au type d'actif ayant bénéficié de la majeure partie des fonds.*
*** Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*

Tableau 5 : Prêts et demandes d'indemnisation par province et territoire, 2009-2010 – Programme FPEC

Province ou territoire	Prêts				Demandes d'indemnisation			
	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)
Terre-Neuve-et-Labrador	107	9 663,3	1,0	90,3	16	507,5	0,4	31,9
Île-du-Prince-Édouard	33	3 064,0	0,3	92,6	6	194,9	0,2	34,3
Nouvelle-Écosse	199	22 272,3	2,3	111,9	44	1 843,8	1,6	41,6
Nouveau-Brunswick	298	34 871,3	3,6	117,0	59	2 354,4	2,1	39,8
Québec	2 515	314 703,6	32,9	125,1	624	39 062,4	34,5	62,6
Ontario	2 263	334 740,4	35,0	147,9	1 004	60 244,6	53,2	60,0
Manitoba	301	29 395,3	3,1	97,7	28	1 690,2	1,5	59,5
Saskatchewan	348	32 909,4	3,4	94,6	34	1 160,9	1,0	34,6
Alberta	846	113 094,3	11,8	133,7	73	2 991,5	2,6	41,1
Colombie-Britannique	518	60 614,4	6,3	117,0	80	3 153,3	2,8	39,6
Yukon	4	233,0	0,0	58,2				
Territoires du Nord-Ouest	9	1 062,3	0,1	118,0				
Nunavut								
Total*	7 441	956 623,6	100,0	128,6	1 988	113 223,5	100,0	57,5

** Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*

Tableau 6 : Prêts et demandes d'indemnisation selon le secteur d'activité, 2009-2010 – Programme FPEC

Secteur d'activité	Prêts				Demandes d'indemnisation			
	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)
Services d'hébergement et de restauration	1 581	272 475,5	28,5	172,3	596	41 880,6	37,0	70,3
Fabrication	378	52 238,2	5,5	138,2	166	10 947,5	9,7	65,9
Autres services	803	91 359,0	9,6	113,8	373	18 559,1	16,4	49,8
Commerce de détail	1 108	149 743,8	15,7	135,1	368	20 443,7	18,1	55,6
Transports et entreposage	851	64 237,7	6,7	75,5	144	5 005,7	4,4	34,8
Autres secteurs*	2 720	326 569,4	34,1	120,1	321	16 387,0	14,5	51,0
Total**	**7 441**	**956 623,6**	**100,0**	**128,6**	**1 968**	**113 223,5**	**100,0**	**57,5**

** Les autres secteurs sont les suivants : services administratifs et de soutien; services de gestion des déchets et d'assainissement; agriculture (activités de soutien); foresterie, pêche et chasse; arts, spectacles et loisirs; construction; services éducatifs; finances et assurances; soins de santé et assistance sociale; industries de l'information et culturelles; exploitation minière, pétrolière et gazière; services de soins personnels; services professionnels, scientifiques et techniques; services immobiliers, de location et de location à bail; services de réparation et d'entretien; services publics; commerce de gros.*

*** Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*

Tableau 7 : Prêts et demandes d'indemnisation selon le nombre d'années d'activité des entreprises, 2009-2010 – Programme FPEC

Nombre d'années d'activité	Prêts				Demandes d'indemnisation			
	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)
Moins de 1 an	3 785	550 329,6	57,5	145,4	1 433	87 513,3	77,3	61,1
De 1 à 3 ans	1 012	113 540,2	11,9	112,2	249	11 708,0	10,3	47,1
Plus de 3 ans	2 644	292 753,7	30,6	110,7	286	14 002,1	12,4	48,9
Total*	**7 441**	**956 623,6**	**100,0**	**128,6**	**1 968**	**113 223,5**	**100,0**	**57,5**

** Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*

Tableau 8 : Prêts et demandes d'indemnisation par type d'exploitation, 2009-2010 – Programme FPEC

Type d'exploitation	Prêts				Demandes d'indemnisation			
	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)
Entreprises franchisées	1 211	205 172,7	21,4	169,4	310	20 053,0	17,7	64,6
Entreprises non franchisées	6 230	751 450,9	78,6	120,6	1 658	93 170,5	82,3	56,2
Total*	**7 441**	**956 623,6**	**100,0**	**128,6**	**1 968**	**113 223,5**	**100,0**	**57,5**

** Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*

Tableau 9 : Prêts et demandes d'indemnisation selon la taille des entreprises, 2009-2010 – Programme FPEC

Taille des entreprises (recettes annuelles*)	Prêts				Demandes d'indemnisation			
	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Pourcentage de la valeur totale	Moyenne (milliers de dollars)
De 0 $ à 500 000 $	4 174	423 942,2	44,3	101,6	1 094	49 661,9	43,9	45,4
De 500 001 $ à 1 000 000 $	1 832	285 814,8	29,9	156,0	542	39 198,7	34,6	72,3
De 1 000 001 $ à 2 000 000 $	972	169 670,3	17,7	174,6	244	17 829,1	15,7	73,0
De 2 000 001 $ à 3 000 000 $	275	46 361,1	4,8	168,6	62	4 631,3	4,1	74,1
De 3 000 001 $ à 4 000 000 $	129	19 341,1	2,0	149,9	17	1 424,6	1,3	83,6
De 4 000 001 $ à 5 000 000 $	59	11 494,2	1,2	194,8	8	478,0	0,4	60,1
Total**	**7 441**	**956 623,6**	**100,0**	**128,6**	**1 968**	**113 223,5**	**100,0**	**57,5**

** D'après les estimations de l'emprunteur au moment de l'enregistrement du prêt.*
*** Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*

Tableau 10 : Résumé des activités financières par exercice – PPLA

	Contrats de location-acquisition			Recettes	Dépenses		Résultat net : recettes moins dépenses (milliers de dollars)
Exercice	Nombre	Valeur (milliers de dollars)	Valeur moyenne (milliers de dollars)	Droits et frais* (milliers de dollars)	Nombre de demandes d'indemnisation	Dépenses (milliers de dollars)	
2002-2003	57	8 773,7	153,9	210,6			210,6
2003-2004	124	16 208,5	130,7	480,2			480,2
2004-2005	288	26 006,5	90,3	864,7	1	11,3	853,4
2005-2006	441	37 977,7	86,1	1 351,3	17	503,7	847,6
2006-2007	588	47 292,3	80,4	1 803,1	16	443,1	1 360,0
2007-2008				831,0	36	688,9	142,1
2008-2009				512,5	102	3 579,8	(3 067,3)
2009-2010				256,5	61	2 685,9	(2 429,3)
Total**	**1 496**	**136 258,6**	**91,0**	**6 309,9**	**233**	**7 912,6**	**(1 602,7)**

** Les recettes proviennent des droits d'enregistrement de 2 p. 100 et des frais d'administration de 1,25 p. 100.*
*** Il est possible que les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments, car les chiffres ont été arrondis.*